

AFFAIRE N° 54

**RESILIATION DE LA CESSION PAR BAIL A CONSTRUCTION
A L'ASSOCIATION REUNIONNAISE D'ENTRAIDE AUX LIBERES
(A.R.E.L.) DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION
CN N° 493-494 SIS AUX RAMPES DE SAINT-FRANCOIS**

Rapporteur : Mickaël NATIVEL.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibérations en date du 25 février 1982 (affaire n° 18) et du 13 mai 1982 (affaire n° 41), le terrain communal cadastré section CN n° 493-494, sis aux Rampes de Saint-François, a été cédé à l'Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés par bail à construction d'une durée de cinquante ans avec loyer symbolique, terrain destiné à la création d'un centre d'hébergement pour les détenus libérés.

L'A.R.E.L. ayant abandonné son projet de construction sur le terrain concerné, le bail à construction intervenu les 26 et 27 novembre 1982 aux termes d'un acte reçu par Maître Michel POPINEAU publié à la Conservation des Hypothèques le 3 janvier 1983 (volume 2763 /n° 23) est devenu sans objet. Je vous en propose donc la résiliation pure et simple.

Je vous demande également de m'autoriser à intervenir dans la résiliation du bail à construction consenti à l'A.R.E.L..

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*